

Rozérieulles, 2 octobre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 28 septembre 2017

Face aux arbitrages budgétaires ministériels, le Conseil d'administration tire le signal d'alarme

Les récents arbitrages relatifs au budget et plafond d'emplois des agences de l'eau, pour les cinq prochaines années, ont été au cœur des débats. C'est empreint de solennité et faisant valoir leur sens des responsabilités et leur engagement au service des contribuables, que les membres du Conseil d'administration ont rédigé et voté une motion.

Si les orientations ministérielles affichées dans le domaine de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique font sens pour les membres du Conseil d'administration, toujours engagés dans une démarche progressiste, ils déplorent les nouvelles réductions de moyens budgétaires qui vont conduire au final à soustraire près de 20% des capacités annuelles de soutien aux investissements de l'agence de l'eau, alors que les demandes sont croissantes, et que les sujets environnementaux sont de plus en plus régnants.

En plafonnant les recettes des agences de l'eau dès 2018, utilisées pour l'accompagnement de quelque 2 000 actions « *au service de l'eau et de la vie* », le Conseil d'administration « *dénonce la mainmise de l'État sur le fonctionnement démocratique des établissements* ».

Enfin, sur la réduction du plafond d'emplois (-12% en 5 ans pour l'ensemble des agences), particulièrement prononcée pour Rhin-Meuse, le Conseil d'administration indique que celle-ci compromet « *la déclinaison des politiques, répondant à de véritables besoins des territoires.* »

La motion rédigée à l'issue de la séance (*cf pièce jointe*) a été adoptée à l'unanimité, à l'exception des représentants de l'Etat qui se sont abstenus.

Face à ces arbitrages, le Conseil d'administration souhaite prendre des mesures conservatoires, dès 2018, pour préserver les aides aux investissements. Certaines pistes ont été évoquées comme la baisse des aides au fonctionnement ou l'optimisation des fonds alloués aux études. La décision a été prise d'arrêter le dispositif d'aide à l'élimination des déchets toxiques en quantité dispersée. D'autres propositions pourraient être entérinées en fin d'année au moment de l'adoption du budget 2018 de l'établissement.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a validé l'accord-cadre de coopération entre la Région Grand Est et les agences de l'eau Rhin-Meuse, Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée Corse. Cet accord est la traduction concrète d'une volonté de coopération mobilisant une diversité d'outils selon les opportunités. Il s'agit d'un contrat unique en son genre au regard des thématiques couvertes (*biodiversité, agriculture, adaptation au changement climatique, communication/sensibilisation...*). Il sera officiellement signé jeudi 16 novembre 2017 dans le cadre du festival photographique de Montier-en-Der.

PJ : motion adoptée

CONTACT PRESSE

Florence Chaffarod
Cécilia Ledran
Tél. 03.87.34.48.59
06.72.79.28.67
cecilia.ledran@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-Lès-Metz cedex

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr



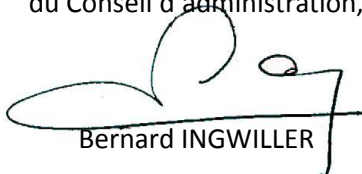
Motion relative aux arbitrages budgétaires de 2018 à 2022

Le Conseil d'administration a pris connaissance des éléments d'arbitrage relatifs au budget pour 2018 et pour le 11^{ème} programme et au plafond d'emploi d'ici 2022.

Après en avoir débattu, le conseil d'administration

- 1- **Partage pleinement les orientations ministérielles** dans le domaine de la biodiversité et dans l'atténuation du changement climatique et rappelle que ces orientations ont déjà été intégrées par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse depuis plusieurs années ;
- 2- **Déplore les nouvelles réductions de moyens budgétaires** de l'agence de l'eau en vue de son 11^{ème} Programme alors que les demandes d'investissement sont croissantes dans un contexte d'élargissement de son champ d'activité, et souhaite que les ressources fiscales de l'eau demeurent clairement et prioritairement affectées au grand cycle de l'eau ;
- 3- **Dénonce la mainmise de l'Etat sur le fonctionnement démocratique des agences de l'eau** par un plafonnement arbitraire de ses recettes de redevances et par un détournement non concerté de ses ressources financières au bénéfice d'autres opérateurs ;
- 4- **Demande de reconsidérer l'application du plafond des redevances dès 2018**, lequel exigerait à titre conservatoire des réductions d'interventions et d'aides au fonctionnement, sans possibilité d'anticipation ;
- 5- **Sollicite une révision à la hausse du plafond d'emplois** – notamment celui de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, particulièrement pénalisée par la clé de répartition inter-agences. La baisse envisagée compromettrait la déclinaison de certaines politiques, répondant à de véritables besoins des territoires ;
- 6- **Sollicite l'attention personnelle du Ministre** sur la nécessité d'avancées rapides dans le domaine du statut du personnel des agences de l'eau ;
- 7- **Constate avec désolation** que les nouvelles réductions des moyens budgétaires et humains constituent une source de démotivation pour les personnels et les administrateurs, dont l'engagement à la cause environnementale ne saurait être contesté.

Le Vice-Président
du Conseil d'administration,



Bernard INGWILLER